

Belgium-Namur: Theatre seats

OJ S 56/2016 19/03/2016

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Institut du Patrimoine wallon

Postal address: Rue du Lombard 79

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Freddy Joris, administrateur général

E-mail: ipw@idpw.be

Telephone: +32 81654154

Fax: +32 81654144

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=408166

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local agency/office

I.3. Main activity

Other: Patrimoine

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Fourniture et pose de sièges pour une salle de spectacle — Le Forum à Liège — monument classé.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Salle Le Forum, Rue Pont d'Avroy 14 à 4000 Liège.

NUTS code BE332 Arr. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet le remplacement partiel des sièges de la salle de spectacles du Forum sise Rue Pont d'Avroy 14 à Liège. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que le présent marché dépasse la simple livraison de fournitures, puisqu'il comprend notamment la dépose des anciens sièges fixes, ainsi que le montage et la pose des nouveaux sièges fixes. Il comprend également, en options obligatoires, la dépose et la pose de la moquette et l'évacuation des anciens sièges (fixes et mobiles). Le présent marché comprend deux tranches distinctes, l'une ferme et l'autre conditionnelle: — tranche ferme: sièges mobiles de différents types pour équiper les loges du rez-de-chaussée et du 2^e étage; — tranche conditionnelle: sièges fixes pour équiper le 1^{er} balcon, ainsi que les galeries des 1^{er} et 3^e étages. Le soumissionnaire doit obligatoirement remettre offre pour les deux tranches et pour les 5 options obligatoires.

II.1.6. CPV code(s)

39111200 Theatre seats

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: — options obligatoires liées à la tranche ferme — sièges mobiles * option 1 — évacuation des anciens sièges mobiles vers un lieu de stockage * option 2 — évacuation des anciens sièges mobiles vers une décharge agréée — options obligatoires liées à la tranche conditionnelle — sièges fixes * option 3 — enlèvement et remplacement de la moquette du 1^{er} balcon et des galeries * option 4 — évacuation des anciens sièges fixes vers un lieu de stockage * option 5 — évacuation des anciens sièges fixes vers une décharge.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 36 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un cautionnement d'un montant équivalent à 5 % du montant de chaque tranche du marché

sera constitué dans les 45 jours de la conclusion de chacune d'entre elles — voir le cahier spécial des charges. les délais de garantie sont de deux ans à compter de la réception de chaque tranche, avec une garantie de réassort de cinq ans — voir le cahier spécial des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

L'adjudicataire est payé après livraison des fournitures, installation ou montage, et vérification de celles-ci, selon les modalités exposées dans le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Voir cahier spécial des charges — formulaire d'offre.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: En application de l'article 61, §1^{er}, de l'arrêté royal du 15.7.2011, sera exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur à connaissance pour:

1. participation à une organisation criminelle, telle que définie à l'article 324bbis du code pénal;
2. corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal;
3. fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
4. blanchiment de capitaux, tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Sous réserve de l'application de l'article 60, §1^{er} de l'arrêté royal du 15.7.2011, le Pouvoir adjudicateur demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements nécessaires. Lorsqu'il a des doutes sur la situation personnelle d'un soumissionnaire, il s'adresse aux autorités belges ou étrangères pour obtenir des informations complémentaires.

En application de l'article 61, §2, de l'arrêté royal du 15.7.2011, sera également exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire:

1. qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
2. qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
3. qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
4. qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave;
5. qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62;
6. qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux

dispositions de l'article 63;

7. qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Par la signature de leur offre, dans la mesure où elle est établie conformément au modèle figurant en annexe 1, les soumissionnaires déclarent sur l'honneur qu'ils ne se trouvent dans aucun des cas susmentionnés. Le pouvoir adjudicateur a le droit de vérifier, à n'importe quel moment de la procédure d'attribution du marché, si cette déclaration sur l'honneur est exacte ou si elle concorde toujours avec la réalité, en réclamant au soumissionnaire les documents et certificats visés à l'article 61, §3, de l'arrêté royal du 15.7.2011 ou en effectuant des vérifications par lui-même vis-à-vis des informations mises à sa disposition via les bases de données auxquelles il a accès. Toutefois, les soumissionnaires doivent déjà prouver qu'ils répondent à une partie des conditions de droit d'accès en remettant les documents suivants:

- * une attestation de l'office national de sécurité sociale établissant que les soumissionnaires qui emploient du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont en règle en matière de paiement des cotisations de sécurité sociale, conformément à l'article 62 de l'arrêté royal du 15.7.2011.
 - o Les soumissionnaires établis en Belgique sont dispensés de produire cette attestation. La vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale.
 - o Les soumissionnaires qui n'ont pas de personnel salarié sont tenus de le signaler par écrit.
 - o Les soumissionnaires étrangers sont tenus de joindre à leur offre les certificats délivrés par l'autorité compétente du pays dans lequel ils sont établis.

- * une attestation de la Banque Carrefour des Entreprises établissant que les soumissionnaires ne sont pas dans une situation de faillite ou dans une situation similaire.
 - o Les soumissionnaires établis en Belgique sont dispensés de produire cette attestation. La vérification de la situation en sera faite par le Pouvoir adjudicateur via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales.
 - o Les soumissionnaires étrangers sont tenus de joindre à leur offre les certificats délivrés par l'autorité compétente du pays dans lequel ils sont établis.
- * une attestation émanant d'une autorité compétente établissant que les soumissionnaires sont en règle par rapport à leurs obligations fiscales selon le pays où ils sont établis au moment de la remise de l'offre.

- o Pour les soumissionnaires établis en Belgique, cette attestation concerne les obligations fiscales que les soumissionnaires ont vis-à-vis du SPF Finances. Toutefois, ils sont dispensés de produire cette attestation eux-mêmes. La vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales.
- o Les soumissionnaires étrangers sont tenus de joindre à leur offre une attestation équivalente délivrée par l'autorité compétente du pays dans lequel ils sont établis.

À la demande du Pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire le mieux classé devra fournir l'extrait de son casier judiciaire avant l'attribution du marché. Pour garantir l'attribution du marché dans un délai plus court, tout soumissionnaire est libre de fournir ledit extrait, soit lors de la remise de l'offre, soit après le dépôt de l'offre et ce, avant la demande expresse du pouvoir adjudicateur. L'ensemble des dispositions concernant le droit d'accès sont également applicables individuellement à tous les participants qui, en tant que groupement sans personnalité juridique, déposent ensemble une offre.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les soumissionnaires joignent à leur offre la preuve de la souscription des couvertures d'assurances « risques professionnels » inhérents aux missions mentionnées dans la présente, mentionnant les montants couverts, ainsi que la preuve que la dernière prime due a été payée.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

* Les soumissionnaires joignent à leur offre une liste d'au moins 3 références relatives à la fourniture d'éléments mobiliers à destination de salles de spectacle, similaires à l'objet du présent marché, livrées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date et les coordonnées des destinataires publics ou privés. Si un soumissionnaire s'appuie sur les références d'un sous-traitant pour prouver sa capacité technique, il devra maintenir ce sous-traitant dans son équipe sauf à le remplacer par une personne disposant des capacités requises, ce choix devant être validé préalablement par le pouvoir adjudicateur.

* Les soumissionnaires joignent à leur offre un document mentionnant l'identité de la personne physique qui coordonnerait, au nom de l'entreprise, les livraisons de fournitures commandées ainsi qu'une déclaration sur l'honneur selon laquelle cette personne parle le français. * Si le soumissionnaire compte recourir à la sous-traitance ou à d'autres modes de collaboration, il joint à son offre un document mentionnant l'identité des sous-traitants et des entités auxquels il souhaite faire appel pour procéder à l'exécution du marché. Lorsque la capacité de ces sous-traitants et entités est déterminante pour la sélection qualitative, les soumissionnaires concernés doivent mentionner la part du marché pour laquelle il fait appel à ceux-ci. En outre, il doit communiquer pour chaque sous-traitant les documents mentionnés au point II.2. « Droit d'accès », à l'exception de l'attestation de non-faillite.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Une référence au moins sera relative à du mobilier mobile pour une valeur minimale de 50 000 EUR, une autre référence au moins sera relative à du mobilier fixe pour une valeur d'au moins 200 000 EUR.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Le prix. Weighting 60
2. L'intégration du mobilier à l'architecture, tant du point de vue technique qu'esthétique. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IPWCMI-201602-F-04

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 9.5.2016 - 12:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.5.2016 - 13:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 10.5.2016 - 14:00

Place:

IPW, Rue du Lombard 79 à 5000 Namur.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:

no

VI.3. Additional information

* Visite facultative sur rendez-vous, cfr article I.3. du cahier spécial des charges * pour la tranche conditionnelle, l'installation des sièges fixes devra impérativement s'effectuer pendant

la période de fermeture de la salle de spectacles, laquelle s'étend à titre indicatif en général entre fin juin et août.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 81654154
Fax: +32 81654144

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision — demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

14.3.2016